Le Reflet du Plateau

Mars
Avril
2024

Le Relais Petite Enfance
Du Plateau
Rue des Loupiots
25660 SAONE
Téléphone : 03.81.55.80.66
relais.plateau@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Mardi:
De 14h-17h, par téléphone.
Le Mercredi:
De 9h-12h, par téléphone.
Le Jeudi :
De 14h-17h, par téléphone.
Le Vendredi:
De 12h30-15h, par téléphone.

Des rendez-vous sont possibles.
Merci de contacter le Relais

Numéros utiles

PAJEMPLOI : 0 806 807 253
CAF : 32 30
CPAM : 36 46
MSA : 03 84 35 25 25
IRCEM : 0980 980 990
DREETS Bourgogne Franche-Comté :
03 63 01 70 00
(Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)
Service des impôts : 03 81 65 40 42
Service Public : 39 39
Particulier employeur : 09 72 72 72 76
France travail :
39 95 (ligne employeur)
39 49 (ligne candidat)

Le journal du Relais

Conférence

le mardi 12 mars à 20h
Salle Guinemand à SAONE

« Mes parents se séparent »

Animée par Laurence WEITE MOUILLET, Psychopraticienne

Une séparation conjugale est toujours une épreuve qui impacte tout le système familial et particulièrement les enfants dont le quotidien va être chamboulé : parent absent, éloignement, déménagement, changement d'école, réorganisation.

« Dans un contexte de fortes perturbations émotionnelles, comment continuer à être des parents soutenants et protecteurs et répondre le mieux possible aux besoins et questionnements des enfants ? »

Les animations du Relais

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ils se déroulent les jeudis et vendredis matins et ponctuellement le lundi , de 9h30 à 11h30, hors périodes de vacances scolaires.

Toutes les animations sont sur inscription auprès du Relais (avant le lundi précédent l'animation).

Les assistantes maternelles ou gardes à domicile doivent s'assurer de l'accord des parents pour la participation des enfants aux ateliers proposés par le Relais.

Les horaires et lieux

9h30-11h30: Saône au Relais, Mamirolle salle de l'ancienne mairie , Nancray salle de la Louvière, Montfaucon salle Courbet, Fontain salle associative, La Vèze et Gennes salle des fêtes, Morre salle JC Clerc.

Merci d'apporter des chaussons pour petits et grands.

Déroulement des animations :

- 9h30-10h : accueil avec arrivée libre pendant cette 1/2h
- 10h-11h : atelier/jeux libres
- 11h-11h30 : rangement

Mars

-jeudi 7 : MONTFAUCON, atelier d'éveil
-vendredi 8 : FONTAIN, éveil corporel avec Anne-Cécile
-lundi 11 : MAMIROLLE, atelier d'éveil
-jeudi 14 : SAONE, musique (BeatBox) avec Aurélien
-vendredi 15 : GENNES, atelier d'éveil
-jeudi 21 : NANCRAY, atelier d'éveil
-vendredi 22 : MORRE, médiation animale avec Laurianne
-jeudi 28 : SAONE, atelier d'éveil

Avril

-jeudi 4 : MONTFAUCON, éveil corporel avec Anne-Cécile
-vendredi 5 : LA VEZE, musique (BeatBox) avec Aurélien
-lundi 8 : MAMIROLLE, partenariat maison retraite (cf article)
-jeudi 11 : SAONE, atelier d'éveil
-vendredi 12 : FONTAIN, atelier d'éveil

Assistantes maternelles

NOUVEAU ! Le café des assistantes maternelles vient vers vous...

Afin de répondre au mieux à vos demandes et besoins, nous vous proposerons en 2024 cette action sur les communes de La Vèze, Saône et Mamirolle. Premier rendez-vous :

le vendredi 29 mars de 9h à 11h à la Vèze sur le thème :

« L'autorité bienveillante dans la relation adulte-enfant »

Est-ce que la manière dont je pose le cadre et les limites sont en accord avec les besoins de l'enfant ?

Sous la forme d'un atelier/jeux, échangeons ensemble autour des situations du quotidien

→ En collaboration avec MPédia et leur jeu de carte VEO

Merci de vous inscrire avant le 22 mars auprès du Relais (places limitées)
au 03.81.55.80.66 ou par mail :
relais.plateau@famillesrurales.org

Partenariat avec la crèche de Saône

Le Relais vous propose de partager un atelier le **mardi 26 mars** avec les enfants et les professionnelles de la crèche.
Nous vous proposerons une séance de jeux libres et d'éveil sensoriel (Snoezelen) avec la présence de Laurie, art-thérapeute.
Rdv au Relais à 9h15.

Inscription obligatoire avant le 15 mars.

Parents et assistantes maternelles

Partenariat avec la maison de retraite de Mamirolle

Le relais vous propose un temps de partage avec les résidents de l'Ehpad de Mamirolle.
Rendez-vous sur place le **lundi 8 avril à 9h30**, 40 rue de la Gare, salle « Les Baléares ».
Nous partagerons un moment convivial entre générations autour de jeux libres et d'une animation musique avec la présence de Manon, de l'association Tralalère.

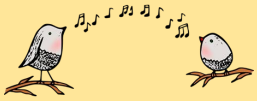

Inscription obligatoire au relais avant le 28 mars.

Partenariat avec la médiathèque de Saône

Venez profiter d'une animation autour du livre le **mardi 30 avril** pour une séance avec histoires, comptines, manipulation de livres.
Rdv à 9h30 à la médiathèque, 2 rue de l'étoile à Saône.

Sur inscription avant le 12 avril.

Ludothèques Pic Pivette et La Toupie

Renseignements :
https://ludothequesdoubs.famillesrurales.org/ Ou ludo.picetpivette@famillesrurales.org
Facebook :https://www.facebook.com/ludolatoupie

Élément de rémunération	Références juridiques	Règles applicables	Montant minimum en 2024
Salaire mensualisé (sauf accueil occasionnel de moins d'un mois)	Articles 52, 56-2 et 108 de la Convention Collective	Le salaire de base est mensualisé quel que soit le nombre de semaines travaillées dans l'année afin de permettre un lissage de la rémunération. Il est versé chaque mois à la date et dans les conditions prévues au contrat de travail	Sans objet
Taux horaire brut par enfant	Articles L 423-19 et D 423-9 du CASF	0,281 x SMIC en vigueur	0,281 x 11,65 € (taux en vigueur à compter du 1er janvier 2024) = 3,27 € brut / heures de travail
	Article 1 de l'annexe 5 et avenant n°6 du 17 mai 2023, étendu	Taux horaire minimal conventionnel majoré en cas d'obtention du titre AM-GE	Taux horaire minimal applicable : 3,45€ + 4% le cas échéant soit 3,59 €
Heures complémentaires	Article 110,2 de la convention collective	Heures effectuées au-delà de la base horaire contractuelle dans la limite de 45 heures par semaine	Majoration éventuelle prévue au contrat de travail
Heures majorées	Articles 110,1 de la Convention Collective	Au-delà de 45 heures hebdomadaires d'accueil, majoration laissée à la négociation des parties	Majoration prévue au contrat de travail (minimum 10 %)
Heures majorées en cas de difficultés particulières liées à l'enfant	Article 110,3 de la convention collective	Le taux de majoration applicable est déterminé en fonction de l'importance des difficultés suscitées par l'accueil de l'enfant	Majoration du salaire prévue au contrat de travail
Travail le jour du repos hebdomadaire	Article 46 de la Convention Collective	Travail exceptionnel le jour du repos hebdomadaire si accord écrit de l'assistante maternelle fixant les contreparties	Majoration de 25 % du salaire du salaire ou repos rémunéré, majoré dans les mêmes proportions
Indemnité journalière d'entretien	Article 114,1 de la Convention Collective	Fixée par le contrat de travail par heure de travail avec un minimum de : 2,65 € quel que soit le nombre d'heures de travail effectif par jour de travail. 90 % du minimum garanti (MG) lorsque la durée de travail journalière est de 9 heures.	**Au 1er janvier 2024**, le montant de l'indemnité d'entretien est de **3,74** par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2.65€. Afin de déterminer le montant à verser à votre salarié, le site "service-public.fr" a mis en ligne un simulateur : https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle
Indemnité de repas	Article 114,2 de la convention collective	Indemnité journalière contractuelle lorsque les repas sont fournis par l'assistante maternelle	Cf contrat de travail
Indemnité liée à la conduite d'un véhicule	Article 113 de la Convention collective	Si l'assistante maternelle accepte d'utiliser son véhicule personnel afin de transporter l'enfant accueilli.	Cf contrat de travail

Pour le plaisir

Faites tourner la Roue des Emotions !

Fabriquer une roue des émotions pour accompagner votre enfant, de façon ludique, à découvrir ses émotions.

Matériel nécessaire :
Pour réaliser cette roue, il vous faut:

- Un morceau de carton (environ 20cm)
- Une feuille de papier kraft
- De la peinture (6 couleurs différentes)
- Un feutre noir
- Un compas
- Une règle
- Un crayon de papier
- Un pistolet à colle
- 6 pinces à linge
- Un cutter ou des ciseaux

Etapes de fabrication de la roue des émotions :

> Découpez un cercle de 16cm de diamètre dans votre carton et divisez le en 6 quartiers.
> Peignez chaque quartier d'une couleur différente pour différencier les émotions.
> Peignez également le haut des pinces à linge.
> Dessinez 6 têtes d'ours.
> Découpez-les.
> Dessinez 6 émotions différentes. Chaque ourson a son émotion.
> Collez les ours sur vos pinces à linge
> Écrivez les émotions dans chaque quartier de votre roue.
> Votre enfant peut utiliser cette roue en faisant correspondre chacune des émotions ou sous forme de rituel journalier en mettant en avant son émotion du jour.

DIY imaginé et proposé par Morgane pour Les Petits Culottés – Compte Instagram : @onjoueaquoimam

Sur le pont des émotions

Refrain
Sur le pont des émotions,
On y danse, on y danse,
Sur le pont des émotions,
On y danse tous en rond !
Les enfants sont joyeux…
(mimer la joie + « hi hi hi ! »)
Les enfants sont en colère…
(mimer la colère + « grrr… »)
Les enfants sont très tristes…
(mimer la tristesse + « snif… »)
Les enfants ont très peur
(mimer la peur + « han! »)

Idées lectures

« Grosse colère »
de Mireille d'Allancé

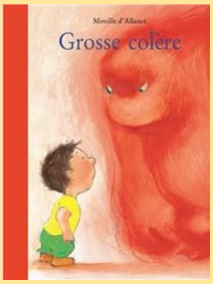

Robert a passé une très mauvaise journée. Il n'est pas de bonne humeur et en plus, son papa l'a envoyé dans sa chambre. Alors Robert sent tout à coup monter une Chose terrible. Une Chose qui peut faire de gros, gros dégâts… si on ne l'arrête pas à temps.

« Pleurs et colères » A. Solter

Ce livre expose une façon nouvelle de comprendre la fonction des pleurs au cours du premier âge et de l'enfance.
Ce livre révolutionnaire vous aidera à améliorer vos rapports avec les enfants, que vous soyez parent, substitut parental, professionnels… et à mieux comprendre pourquoi les bébés et les enfants pleurent. Vous y apprendrez comment répondre au mieux à leurs manifestations.

Le journal « Le Reflet du Plateau » est un bimestriel gratuit disponible au relais, CMS, structures collectives, Mairies…du canton du Syndicat du Plateau. Directeur de la publication : Frédérique GENTNER. Dépôt légal: sept.2003 . ISSN: 1761-7553. Imprimé par Kaesio BFC - 25480 Pirey.